

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1993)
Heft: 48: Grischun!

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



BALE

LA FOIRE EUROPÉENNE DE LA BIJOUTERIE ET DE L'HORLOGERIE

La Foire européenne de la Bijouterie et de l'Horlogerie - Basel 93, du 22 au 29 avril prochain - se fera sans le groupe Cartier. Ce dernier, qui avait lancé à Genève en 1991 le concurrent Salon International de la Haute Horlogerie, persiste et signe. Placé par les organisateurs de Basel 93 devant l'alternative (renoncer au salon de Genève ou ne plus venir à Bâle), le groupe Cartier a décidé de persévérer dans la voie solitaire. Consolation pour les organisateurs : Tiffany & Co devrait faire cette année l'événement. Le groupe américain marquera en effet sa présence par un stand copiant exactement la façade de son siège principal à New-York. Une structure de 150 tonnes dont 140 de bois et haute de 17 mètres, reposant sur deux colonnes a été nécessaire pour cela. La Foire de l'Horlogerie avait accueilli en 1992 1058 exposants venus de 22 pays. Cette année, outre Tiffany, elle accueillera, entre autres groupes prestigieux, Chaumet, Torrini, Bulgari et Royal Copenhagen Rolex.

BERNE

VARIANTE

Les variantes retenues pour le tunnel ferroviaire de base du Lötschberg seront choisies en avril prochain. Deux expositions, à Spiez (BE) et à Viège (VS), montrant les diverses propositions, sont ouvertes au public. Chaque canton défend une variante sur son propre territoire. Côté valaisan, la variante dite de Mundbach a la préférence. Le tunnel aboutirait en plaine à quelques kilomètres de Brigue, avec toutefois une seconde sortie à Ra-

rogne en direction de la Suisse romande. Cette variante vise surtout à renforcer l'attrait du tunnel du Simplon. La revalorisation de l'axe nord-sud par la ligne Brigue-Domodossola-Milan figure aussi parmi les préoccupations bernoises. Une sortie du Lötschberg à Steg, comme le préconise la Confédération, ne pourrait, d'après ses détracteurs, que surcharger la ligne du Simplon entre Steg et Brigue. Dans la vallée de la Kander, le gouvernement bernois soutient, lui, un tracé enterré qui éviterait le village de Frutigen. Le canton a d'autre part défini des priorités d'utilisation du tunnel. La première d'entre elles est le trafic voyageur, puis le transport des marchandises, enfin le chargement des véhicules. Lorsque le choix entre ces diverses variantes aura été fait, en avril prochain, on étudiera plus avant les options retenues. Les premiers travaux pourraient débuter fin 95, l'ouverture de la ligne étant prévue pour 2005. Coût prévu pour la construction du tunnel de base du Lötschberg : 4,25 milliards de frs.s.

ATTENTATS

Deux attentats à la bombe ont secoué le canton de Berne le 8 janvier dernier. Le premier a réveillé au petit matin la vieille ville de Berne : une voiture, immatriculée à La Neuville, explosait dans le quartier de Nydegg. Des débris de ferrailles, la police a retiré le corps de Christophe Bader, un jeune autonomiste de St Brais (JU), âgé de 21 ans. La police estime que 200 à 500 gr. d'explosif avaient été déposés dans le véhicule. Une deuxième violente explosion devait, une heure plus tard, réveiller les habitants de Courtelay, dans le Jura bernois. Une charge explosive avait été déposée devant la maison du député au Grand Conseil Guillaume-Albert Hourriet. Cet attentat

n'a fait heureusement qu'un blessé léger, un habitant de la maison. On se souvient que G.A. Hourriet avait déjà été victime d'un attentat en 1986: un séparatiste de Saignelégier avait tiré à 4 reprises sur lui. Les premiers résultats de l'enquête montrent que certains séparatistes, membres du Béliet, avaient de nouveau choisi la stratégie de la violence : dans le but de créer un "Front de Libération Jurassien", ils avaient caché quelque 22 kilos d'explosifs et 40 détonateurs. Le Conseiller Fédéral Arnold Koller, chef du Département fédéral de la justice et de la police, a été l'un des premiers à réagir. "Le retour à la violence pour résoudre des problèmes politiques est contraire à l'esprit fédéral", a-t-il déclaré. Dans la foulée, le Conseiller Fédéral a lancé un appel à la concertation. Tout en rappelant que le Conseil Fédéral a créé en mars 92 une commission consultative chargée d'examiner les problèmes en suspens dans les relations entre les cantons bernois et jurassiens. Cette commission, présidée par l'ancien Conseiller National Sigmund Widmer, doit également faire des propositions au Conseil Fédéral et aux cantons concernés. Elle devrait rendre prochainement son rapport.

JURA

DU BON USAGE DE LA LOI

Si la Suisse ne connaît qu'un seul code pénal depuis 1937, elle est cependant formée de 25 Etats indépendants qui appliquent la loi selon leurs propres règles et leurs propres convenances. Ainsi, les cantons doivent-ils l'entre aide judiciaire - uniquement dans le cadre de l'application de la loi fédérale. Mais l'autonomie dont jouit chaque canton lui permet l'exception. Il peut donc refuser, par exemple, de livrer un inculpé

ou un condamné à un autre canton, si la cause est liée à un délit politique ou de presse. La seule condition à cela étant que le canton prenne en charge le jugement. Voilà pourquoi le Jura refuse de livrer à la justice bernoise un séparatiste jurassien condamné pour une participation (contestée) à la destruction de la statue de la Justice, en octobre 1986. Condamné à 11 mois de prison en 1990 (peine confirmée par le Tribunal Fédéral en décembre 91), le Jurassien avait alors demandé asile et protection au Gouvernement jurassien. Ce dernier avait condamné l'attentat. Mais il argua du fait qu'il s'agissait bien d'un délit politique, compréhensible seulement dans le contexte des plébiscites jurassiens et de l'affaire des caisses noires, alimentées par le Gouvernement bernois pour animer les mouvements anti-séparatistes. Devant le refus jurassien de lui livrer le condamné, le Canton de Berne a donc présenté l'affaire devant le Tribunal Fédéral.

LUCERNE

L'ESPRIT D'OUVERTURE

Le rejet du Traité sur l'Espace Economique Européen a suscité bon nombre de réactions et de propositions diverses, dont en voici une, qui n'est pas la moins inintéressante. Car, si le slogan, bien connu, de l'Office National Suisse du Tourisme est "ayez de la Suisse dans les idées", il y a aussi des Suisses qui ont des idées. Témoin, le directeur de l'Office du Tourisme de Lucerne, Kurt Illi, qui, de concert avec l'"Illustré", a décidé de tout faire pour renouer avec les Suisses romands. L'Office et le magazine ont donc lancé une action "Salut les Romands" qui devrait permettre à ces derniers de bénéficier de nuitées à moitié prix en



ville de Lucerne. L'offre vaut jusqu'à fin mars.

NEUCHÂTEL

DEUX NOUVEAUX MEMBRES AU CICR

Le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), formé de 22 membres, a élu deux nouveaux membres. Il s'agit de l'ancien Conseiller aux Etats neuchâtelois Jean-François Aubert et de Joseph Feldmann, professeur à l'Université de Saint Gall. Jean-François Aubert, 62 ans, est professeur de droit constitutionnel aux universités de Neuchâtel et de Genève. Il a été Conseiller National de 1971 à 1979, puis Conseiller aux Etats jusqu'en 1987.

SOINS À DOMICILE

Depuis le 1er février, les assurés neuchâtelois doivent participer aux frais occasionnés par les soins à domicile pris en charge jusque là par les caisses-maladie. Selon la Commission paritaire de l'aide et des soins à domicile, la participation s'élèvera à 3 frs.s. par heure facturée. Un minimum de 3 frs.s. et un maximum de 150 frs.s. seront ainsi perçus sur chaque facture mensuelle. Cette taxe devrait permettre d'encaisser 40.000 frs.s. par mois en moyenne dans le canton. Une mesure qui devrait compenser partiellement l'augmentation des coûts dans le domaine de la santé. (Pour les soins à domicile, les autres cantons appliquent en général le principe d'une participation de 10% aux frais).

A L'AMENDE

Gil Baillod, rédacteur en chef du journal "L'Impartial", s'est vu infliger 200 frs.s. d'amende pour refus de témoignage. En effet, il n'avait pas voulu révéler à la justice neuchâteloise les sources qui lui avaient permis, en juin 91, de

publier dans son journal un article soupçonnant l'ex-notaire et homme d'affaires neuchâtelois Patrick Wavre de diverses malversations. Une enquête avait par la suite été ouverte contre ce dernier. Gil Baillod, qui a déclaré qu'il ne s'opposerait pas au verdict du tribunal, constate toutefois qu'il y a inadéquation entre les règles journalistiques et celles de la justice. "Le journalisme d'investigation implique la garantie de la protection des sources", a-t-il expliqué. Or, le Code pénal suisse ne garantit pas le secret professionnel des journalistes.

VAUD

HAPPY BIRTHDAY

L'Ecole Hôtelière de Lausanne (EHL), fondée en 1893 par la Société suisse des hôteliers, va célébrer, tout au long de l'année, son anniversaire. Cette école, qui aura vu défiler plus de 30.000 élèves pendant ces cent années, était la première du genre, la première à donner une formation professionnelle complète. Elle est aujourd'hui encore une référence d'excellence en matière de tradition hôtelière et travaille d'ailleurs actuellement à une réforme des cours. Au menu des manifestations du centenaire : un colloque sur l'avenir de la formation professionnelle, des séminaires tenus par les grandes chaînes internationales hôtelières sur l'emploi, des ateliers de travail sur les aliments et les boissons, la création d'un musée du patrimoine des arts de la table.

A L'ÉCOLE

La loi sur la formation professionnelle s'adresse aussi aux condamnés. C'est ainsi que, grâce au travail fourni par la section socio-éducative, 7 certificats fédéraux, 11 attestations de formation et bon nombre d'autres di-

plômes ont pu être décernés ces 4 dernières années aux détenus des établissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe (EPO). Six détenus suivent actuellement un apprentissage et passeront les examens cantonaux habituels. La première condition à remplir pour pouvoir suivre une formation est un temps de détention suffisamment long pour mener un apprentissage à terme : une formation inachevée en prison se solde par un échec, surtout si la motivation n'est pas importante. Une fois le contrat d'apprentissage signé, la technique du métier est enseignée en dehors des heures de travail par un chef d'atelier. Les matières générales sont enseignées pendant les heures de travail par des maîtres auxiliaires. Les heures passées en leçons sont ainsi payées au tarif des heures d'atelier. Outre la formation professionnelle conduisant à la pratique d'une douzaine de métiers, les détenus peuvent aussi assister à des cours de français, de langues étrangères, de sciences, de techniques commerciales ou même de pratique vétérinaire. 1/5ème des condamnés, soit 60 personnes, suivent ces cours, mais leur nombre pourrait s'élever rapidement. En effet, les ateliers de travail artisanal des EPO ont enregistré en 1992 une forte baisse des commandes, gonflant les stocks et mettant les détenus au chômage partiel.

VALAIS

RÉNOVATION ATTENDUE

Fondé en 1662 par Caspar Jodok et les districts du Haut-Valais (Sierre inclus), le Collège Spiritus Sanctus de Brigue - qui accueille en ce moment 905 élèves - ne répondait plus aux exigences actuelles. Les députés valaisans ont donc voté un crédit de 5,1 mil-

lions de frs.s. destiné à la construction de nouvelles salles de classe, à l'accès facilité pour les handicapés, ainsi qu'à la rénovation des bâtiments existant (notamment l'internat, qui héberge 220 pensionnaires). Les travaux devraient commencer l'été prochain.

SOLIDARITÉ

Deux camions transportant plusieurs tonnes de marchandises ont quitté Sierre pour le centre scolaire de Bileca, en Bosnie, qui héberge quelque 1850 enfants, orphelins pour la plupart. La collecte qui leur est destinée a été organisée par un dentiste yougoslave installé à Sierre, avec la participation de 25 paroisses valaisannes. 1100 couvertures, 1030 sacs de vêtements, 4000 paires de chaussures et deux tonnes de biscuits ont été ainsi rassemblés et transportés par des chauffeurs bosniaques originaires de la région.

ZURICH

RÉDUCTION DES ALLOCATIONS SOCIALES

La Ville de Zurich a réduit, depuis le 1er février dernier, ses allocations sociales. En effet, l'Office des affaires sociales a fait savoir que la mauvaise situation financière de la ville et la rapide croissance des dépenses sociales étaient à l'origine de cette décision. La baisse des fonds alloués a été décidée dans le cadre de l'examen annuel de ces mesures. "Les allocations de la Ville de Zurich étaient jusqu'ici plus élevées que dans d'autres villes et communes", explique l'Office dans un communiqué. Avec cette baisse et la décision de ne plus accorder d'aide d'exception, la Ville se retrouve dans la moyenne suisse, en matière de prestations sociales. ■